



**PROCES-VERBAL**  
**de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 03 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le mardi 03 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS :** M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Christian MATHAULT et M. Julien DUCHALAIS, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Jean-François GARREAU, Mme Virginie SERGENT, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN, Mme Ghislaine ARPINO et Mme Anne VIGIER.

**EXCUSÉ(E)S :** Mme Cécile GRESSIN

**POUVOIRS :** Néant

Mme Ghislaine LEGROS été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°1 – ADHESION ASSOCIATION DU PATRIMOINE**

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine populaire de proximité, public ou privé, grâce à un dispositif d'aides arrêté en partenariat avec les collectivités territoriales et les services de l'Etat.

Afin de réaliser sa mission, la Fondation soutient les projets de restauration du patrimoine public des collectivités territoriales, le cas échéant en participant à leur financement (subventions et défiscalisation), contribue à mobiliser le mécénat en faveur de projets de restauration du patrimoine local et participe à des actions de sensibilisation de la population à la sauvegarde du patrimoine local.

Afin de soutenir son action, la délégation régionale Centre-Val de Loire de la Fondation du patrimoine, sise à Orléans, propose une adhésion de 200 € pour les communes de moins de 3 000 habitants.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine – délégation régionale Centre -Val de Loire, pour l'année 2026 ;
- accepte la contribution de la commune à la fondation du Patrimoine à hauteur de 200€ ;
- autorise le maire à signer tous actes ou documents se rapportant à ce dossier.

